



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 030-200034692-20240624-DEL70\_2024-BF



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°70/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAUA, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAUA, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## OBJET : I - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe DSP Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris au BS en 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
<b>Investissement</b>	2 984 582,21	4 591 229,90	- 1 606 647,69	734 019,67	- 872 628,02
<b>Fonctionnement</b>	4 168 500,44	2 591 557,45	1 576 942,99	4 041 820,63	5 618 763,62
<b>Total</b>	<b>7 153 082,65</b>	<b>7 182 787,35</b>	<b>- 29 704,70</b>	<b>4 775 840,30</b>	<b>4 746 135,64</b>

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Assainissement pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 7 153 082,65 € ;
- En dépenses : 7 182 787,35 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### A. Les recettes : 7,15 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 4,2 M€ et sont constituées des surtaxes et redevances d'assainissement collectif pour un montant de 3,1 M€ (chapitre 70), des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour un montant de 555,1 K€ (chapitre 70) et des locations de compteurs pour 148,4 K€ et des redevances d'assainissement non collectif pour 108,1 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 2,9 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 752,2 K€ (chapitre 13), l'affectation du résultat de l'année 2022 pour un montant de 572,4 K€ (chapitre 10), ainsi que 720,2 K€ correspondant au remboursement par l'Agence de l'Eau des travaux de réseau d'assainissement réalisés par l'agglomération dans le cadre des travaux réalisés sur la RN580. Des opérations de remboursements d'avances sont comptabilisées en recettes du chapitre 041 pour 10,9 K€.

Enfin, les recettes intègrent la dotation aux amortissements pour 928,8 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).



## **B. Les dépenses : 7,18 M€**

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2,59 M€, sont composées de :

- 548,5 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la rémunération des délégataires pour la gestion de cette compétence assainissement pour les communes et les anciens syndicats en DSP. A ce titre, il est à noter les contrats de prestation de service (119 K€), les derniers remboursements aux communes des conventions de gestion pour 223 K€, les contrats, l'entretien et la maintenance des réseaux pour 21,5 K€, les taxes foncières pour 62,7 K€ et les honoraires pour 4,1 K€ ;
- 520 K€ pour les charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 3,2 K€ au titre des autres charges de gestion courante relative à des admissions en non-valeur ;
- 521,1 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 34,5 K€ au titre des charges exceptionnelles.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement.

La dotation aux amortissements pour 928,8 K€ complète ces dépenses (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 4,5 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2023 pour 2,7 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent l'établissement de schémas directeurs, des travaux sur réseaux et sur forage, d'autres travaux, tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers ou encore les travaux réalisés pour la Station d'Épuration de Pont Saint-Esprit.
- Le remboursement du capital de la dette pour 1 M€ ;

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 4 746 135,62 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 872 628,02 € ;
- Résultat de fonctionnement : 5 618 763,62 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2023 d'un montant de 2 978 320,33 € en recettes et 1 547 268,06 € en dépenses, un excédent de financement de 558 424,25 € est constaté.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe DSP Assainissement est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)**

*Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote*

**APPROUVE** le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Assainissement tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **08 JUIL. 2024**

